



ÉTUDIANT(E) BÉNÉFICIAIRE DU STATUT E.S.H.N.

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES

**Document à remplir par l'étudiant en liaison avec les enseignants concernés et à faire valider par la scolarité
(Joindre obligatoirement votre courrier d'attribution du statut de sportif de haut niveau)**

Pour bénéficier d'un aménagement, l'étudiant doit être inscrit régulièrement à l'Université de Lorraine (inscription administrative et pédagogique valides pour l'année en cours).

Les modalités d'aménagement doivent être validées par le président de jury ou le responsable de formation du diplôme d'inscription dans le mois qui suit le début des enseignements et dans tous les cas avant la première épreuve de contrôle continu.

Nom et prénom :

Téléphone : / / / / / / / / / / / / / / / /

Numéro de la carte d'étudiant(e) : / / / / / / / / / / / / / / / /

Diplôme et année d'étude :

(en cas de double inscription ou d'enjambement, vous devez déposer un dossier par année d'étude)

Liste des Unités d'enseignement pour lesquelles un aménagement est demandé

Code de l'Unité d'Enseignement	Intitulé	Type d'aménagement			
		Dispense d'assiduité (préciser CM/TD/TP)	Aménagement des épreuves (passage de CC en CT)	Validation d'acquis	Etalement de la scolarité (sur 2 ans)

Date et signature de l'étudiant	Nom du responsable Enseignant	Visa Scolarité

	Date et Signature	

